Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 12 Nombre de suffrages exprimés : 15

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatorze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 8 décembre 2017

<u>Présents</u>: BIENVENU Alain, VERDON Gérard, SANFAUTE Odile, BRISSON Jean-Pierre, AIME Anne, CHARBONNEAU Katlyne, TRICHET Charles, LAGACHE Éric, DAUBORD-AUROUSSEAU Laurence, ROY Thierry, GUILLON Richard et PINEAU Dominique

Pouvoirs: Laurence PICORON à Katlyne CHARBONNEAU

Martine THOMAS à Anne AIME

Maurice CHAUDREL à Jean-Pierre BRISSON

Secrétaire de séance : Charles TRICHET

Approbation par l'ensemble des membres du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 novembre 2017

OBJET 328- SYDEV: PROGRAMME ANNUEL DE RENOVATION D'ECLAIRAGE PUBLIC 2018

Monsieur Gérard VERDON – Adjoint au Maire rappelle qu'afin de réduire les délais de gestion administrative des travaux de rénovation, le SyDEV propose une convention annuelle unique pour les travaux de rénovation programmée et les éventuels travaux de rénovation faisant suite aux visites de maintenance, avec un montant budgétaire maximum défini.

En cas d'accord sur cette convention:

- Le SyDEV engage automatiquement les travaux de rénovation dans la limite du montant budgétaire maximum,
- A chaque commande, le SyDEV en informe la collectivité et lui envoie un avis des sommes à payer,
- En cas de dépassement du montant maximum, un avenant est envoyé à la collectivité,
- Le montant total de participation proposé pour l'année 2018 est de 1 000 €

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention référencée 2017.ECL.0774 telle que présentée ci-dessus.

OBJET 329- MODIFICATION DES TARIFS CANTINE

Madame Odile SANFAUTE – Adjointe au Maire informe que pour diverses raisons (allergies, régime alimentaire spécial...) quelques enfants peuvent apporter leur propre repas au restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Fixe la participation des parents à 1,50 € lorsque ces derniers fournissent le repas de leur enfant
- ✓ Précise que cette organisation sera mise en place :
 - De manière exceptionnelle
 - Sous réserve de l'autorisation préalablement accordée par Monsieur le Maire
 - Pour l'intégralité de l'année scolaire en cours

OBJET 330- TRANSFERT DE L'AGENCE POSTALE DANS LES LOCAUX DE LA MAIRIE

Vu le projet de transfert de l'agence postale dans les locaux de la mairie,

Vu le coût des travaux estimé à 10 535,08 € HT,

Considérant que le Groupe la Poste prend à sa charge 50% des travaux dans la limite de 20 000 € HT,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ✓ Décide de transférer l'agence postale située 5 rue Jules Ferry, dans les locaux de la mairie située Place des Anciens Combattants à Le Langon.
- ✓ Souhaite que ce transfert soit réalisé courant 1er semestre 2018

OBJET 331- REVISION DES LOYERS COMMUNAUX

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal procède à compter du 1^{er} janvier 2018, à la révision des loyers ci-après :

Adresse	Indice de réf.	Loyer en cours	Nouveau Loyer
4 rue Jules Ferry	3ème trimestre	430,64 €	434,52 €
5 rue Jules Ferry	1er trimestre	501,04 €	503,60 €
5bis rue Jules Ferry	4ème trimestre	150,54 €	150,80 €
1A rue du Prieuré sans garage	2ème trimestre	336,06 €	338,58 €
1B rue du Prieuré avec garage	4ème trimestre	374,93 €	375,59 €
1C rue du Prieuré avec garage	1er trimestre	293,30 €	294,80 €
1D rue du Prieuré avec garage	1er trimestre	374,15 €	376,06 €

1E rue du Prieuré avec garage	4ème trimestre	320,99 €	321,55 €
11 rue de la Martinière	4ème trimestre	506,05 €	506,94 €
13 rue de la Martinière	2ème trimestre	383,70 €	386,58€
15 rue de la Martinière	1er trimestre	349,58 €	351,37 €
Garage du Prieuré	3ème trimestre	30,00€	30,27 €

OBJET 332- MULTI SERVICE SUD VENDEE: CONVENTION DE PARTENARIAT 2018

Monsieur le Maire rappelle que le 22 juin 2017 le Conseil Municipal signait la convention de partenariat avec l'association intermédiaire Multi Service Sud Vendée pour l'année 2017.

Les objectifs généraux des actions menées dans le cadre de ce partenariat ont pour objet :

- De lutter contre les exclusions et œuvrer en faveur de l'emploi sur le territoire,
- De favoriser le retour à l'emploi des demandeurs d'emplois
- D'offrir un espace d'accueil et de travail propice au développement des compétences et à la valorisation des personnes en situation de travail salarié.

La Commune peut ainsi faire appel à l'association en cas de remplacement de salariés ou pour un renfort de personnel.

Monsieur le Maire rappelle que la signature de la convention n'engage pas la commune à employer du personnel. Elle lui permet simplement d'avoir recours à cette possibilité en cas de besoin.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipale autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour l'année 2018.

OBJET 333- ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE PRESENTEE PAR LA SAS ENERGIE VENDEE EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION UNIQUE D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN DENOMME « PARC EOLIEN DE LA PLAINE D'AUZAY » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'AUCHAY-SUR-VENDEE

Vu l'enquête publique relative à la demande présentée par la SAS Energie Vendée en vue d'obtenir l'autorisation unique d'exploiter un parc éolien dénommé « parc éolien de la plaine d'Auzay » sur le territoire d'Auchay-sur-Vendée organisée du 12 décembre 2017 au 12 janvier 2018 inclus,

Considérant qu'en vertu de l'article 9 de l'arrêté préfectoral nº 17-DRCTAJ/1-728 du 17 novembre 2017, il appartient au Conseil Municipal de Le Langon de donner son avis sur la demande d'autorisation,

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal par 9 voix pour et 6 abstentions émet un avis favorable à cette demande

QUESTIONS DIVERSES

- **♣** Commission animation: Monsieur Patrick POUILLOT remplace Madame Elodie JOLLY
- → SIAEP de la forêt de Mervent : Le Syndicat a tenu sa dernière assemblée générale vendredi 8 décembre 2017. Sa compétence est transférée à Vendée Eau au 1er janvier 2018.
- ♣ Le prochain Conseil Municipal est fixé au 25 janvier 2018

La séance est levée à 22h00